



Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud
du jeudi 10 octobre 2019, à 20h00

Présidence : Mme Ariane Gétaz
Présents : 35 sur 45 membres
Excusés : Mmes et MM G. Alves, A. Carnal, Ch. Duclos, E. Félix, R. Gagneux, E. Michalak, M.-J. Python-Chaignat, S. Seitz, G.-A. Suter et D. Wicht.

1. Communications de la Présidente.

Ch.-M. Emery démissionne du Conseil communal.

Un point est ajouté à l'ordre du jour pour élire ses remplaçants à la Commission de gestion et comme délégué suppléant au RAT.

L'assemblée garde une minute de silence en hommage à M Robert Rod, père de Mme Jasmine Renaud, ancienne Conseillère communale, beau-père de M. Cédric Renaud, Conseiller communal et grand-père d'Alexandre Viret, apprenti à la commune.

2. Election d'un membre de la Commission de gestion et d'un délégué suppléant au Réseau d'accueil des Toblerones.

M. Bruno Cheval est élu membre de la Commission de gestion.

M. Eric Epple est élu délégué suppléant au Réseau d'accueil des Toblerones.

3. PV de la séance du 5 septembre 2019.

Le PV tel qu'amendé est accepté à par 29 oui et 5 abstentions.

4. Préavis municipal N° 22/2019 : Arrêté d'imposition 2020. Rapport de la Commission des finances et vote. Distribution du rapport lors de la séance.

L'amendement N°1 proposé par la Commission des finances a été accepté par 18 oui et 17 non : Les taux d'imposition des points nr. 1, 2 et 3 pour l'année 2020 sont fixés à 74% de l'impôt cantonal de base en lieu et place du 75% proposé par la Municipalité.

L'arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel qu'amendé a été accepté par 18 oui, 15 non et 1 abstention.

5. Communication des délégués aux associations.

Suite à l'arrêt fédéral sur la gratuité de l'école, le Canton de Vaud a statué : L'école peut demander un maximum de CHF 80.- pour les camps, les sorties d'un jour seront gratuites. L'AISE absorbera les frais supplémentaires.

6. Communications de la Municipalité.

La Commune cherche activement un surveillant pour le passage piétons au Battoir. Le service est défrayé CHF 10.- par prestation.

La Commune cherche également un auxiliaire pour les appartements protégés pour approximativement 12 à 15 heures par mois.

7. Divers et propositions individuelles.

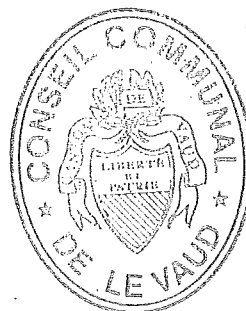
On essaiera une protection du sol de la salle des Cimes.

Les élections fédérales auront lieu le 20 octobre.

Le Vaud, le 10 octobre 2019

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz
Présidente



Lin Schelling
Secrétaire

Toutes les décisions adoptées par le Conseil communal sont soumises au référendum (art. 107 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 107 al. 2 LEDP.

Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).